



NUMÉRO 188

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 7 décembre 2017

Appel nominal / 3

Désignation du secrétaire de séance / 3

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le conseil au maire / 4

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 septembre 2017 / 4

Communication sur l'actualité GPSO / 4

1. Modification des statuts de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest / 5
2. ZAC Seguin-Rives de Seine – Modification de l'objet social de la Société Publique Locale Val-de-Seine Aménagement – Information sur la cession des actions de la Ville de Sèvres à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest / 5
3. ZAC Seguin Rives de Seine – Régime de participation constructeurs aux infrastructures et équipements de l'opération d'aménagement / 7
4. ZAC Seguin-Rives de Seine – CRACL n°2 et approbation de l'avenant n°2 à la concession portant sur la modification du montant de la participation L300-5 et l'intégration de l'opération « réaménagement des locaux associatifs Ville du Quartier du Pont-de-Sèvres » / 7
5. ZAC Seguin-Rives de Seine – Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Val-de-Seine Aménagement (Année 2016) / 11
6. ZAC Seguin-Rives de Seine - Ilot V Nord - Approbation du protocole d'accord relatif à l'acquisition du terrain avec la

société Immobilière d'Épône - Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / 11

7. ZAC Seguin-Rives de Seine – Réaménagement des emprunts contractés par la SPL Val-de-Seine Aménagement – Modification des garanties d'emprunts communales – Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / 12

8. Transfert des opérations d'aménagement mentionnées à l'article L. 300-1 du code de l'Urbanisme / 12

9. Rapport des représentants de la Ville au Conseil d'administration de la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement (Année 2016) / 13

10. Opération d'aménagement Seine Ouest Habitat - Angle de la rue de Bellevue et de la rue Galliéni - Acquisition d'un volume à usage de crèche - Autorisation donnée au Maire de signer tous actes afférents / 13

11. Vente du patrimoine privé de la Ville – Mise en copropriété – Autorisation donnée au Maire de signer tous actes afférents / 14

12. 163, rue de Billancourt – Lycée Jacques Prévert – Cession au profit de la Région Île-de-France – Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / 12

13. Vote de la décision modificative n°2 pour l'exercice 2017 relative au budget principal et aux budgets annexes – Remises gracieuses – Admission en non-valeur de titres et créances irrécouvrables - Longueur de la voirie / 15

14. Autorisations budgétaires pour 2018 jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2018 et imputation des biens en section d'investissement / 15

15. Tarifs des activités proposées à la population (Année 2018) / 16

16. Tarifs d'occupation du domaine public et de diverses redevances (Année 2018) / **16**

17. Attribution de subventions aux associations et aux établissements publics, au titre de l'exercice 2018 – Attribution de subventions dans le cadre de la contractualisation au titre de l'exercice 2018 – Versement d'une subvention complémentaire au titre de l'exercice 2017 / **17**

18. Conventions d'objectifs et de mise à disposition d'un local entre la Ville et les associations dont la subvention et/ou les avantages en nature excèdent le seuil des 23 000 euros – Autorisation donnée au Maire de signer les conventions correspondantes / **17**

19. Rapport 2017 de la Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT) instituée entre la Métropole du Grand Paris et ses communes membres – Approbation / **18**

20. Fixation du montant définitif au titre de l'année 2017 du Fonds de Compensation des Charges Territoriales versé par la Ville à l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest / **18**

21. Convention de refacturation entre la Ville et GPSO pour le Boulogne-Billancourt Information / **18**

22. Personnel communal – Mesures diverses / **18**

23. Ajustement de la sectorisation scolaire pour la rentrée 2018/2019 / **19**

24. Communication sur les rapports annuels des délégataires de service public pour l'année 2016 – Rapport des travaux rendus par la Commission consultative des services publics locaux pour l'année 2016 / **20**

25. Convention pour la gestion du contrôle et du contentieux du stationnement payant sur voirie à conclure avec l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest / **20**

26. Protocole transactionnel – Vol d'un véhicule déplacé pour stationnement gênant / **20**

27. Délégation de service public pour la piscine et la patinoire municipales - Avenant n° 1 relatif à la gratuité des établissements scolaires du second degré bouloonnais / **21**

28. Attribution d'une prime exceptionnelle à un rameur de l'ACBB aviron médaillé aux derniers championnats du Monde / **21**

29. Bourses aux jeunes sportifs de haut niveau des associations sportives bouloonnaises – Attribution d'aides financières pour le second semestre de l'année 2017 / **21**

30. Opérations de logements aidés 27 rue d'Issy, 10 rue Bartholdi et 2 rue du Parc – Refinancements d'emprunts contractés par EFIDIS SA d'HLM et RIVP – Garanties d'emprunt – Autorisation donnée au Maire de signer les actes afférents / **22**

31. Construction neuve de 15 logements locatifs sociaux sis 81, rue de Bellevue – Attribution de subvention à Immobilière 3F / **22**

32. Construction neuve de 13 logements locatifs sociaux sis 111 bis-113, rue Galliéni - Attribution de subvention à Immobilière 3F / **22**

33. Création du Conseil Local de Santé Mentale / **23**

34. Bourses aux permis de conduire – Attribution d'une aide financière en faveur des jeunes Bouloonnais de 18 à 25 ans / **23**

35. Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement pour le déploiement du courant fort dans les écoles – Plan numérique / **23**

36. Communication sur les rapports annuels des syndicats intercommunaux et de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Seine Ouest pour l'année 2016 / **24**

37. Dérogations au principe du repos dominical / **25**

Séance du 7 décembre 2017

Le 7 décembre 2017 à 18 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 1^{er} décembre 2017.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, , Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, M. Philippe TELLINI, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Joumana SELFANI, Mme Armelle GENDARME, M. Daniel BENHAROUN, Mme Esther KAMATARI, M. Jonathan PAPIILLON, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, Mme Claire de THEZY, M. Vittorio BACCHETTA, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOËL, M. Claude ROCHER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, Mme Élisabeth de MAISTRE, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIÈRE, M. Olivier CARAGE, Mme Isabelle WEILL, M. Jean-Michel COHEN, M. Pierre LAURENCIN, M. François THELLIER, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, M. Pierre GABORIT.

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

Mme Christine BRUNEAU qui a donné procuration à Mme Marie-Laure GODIN
Mme Anne-Charlotte LORBER qui a donné procuration à M. Jonathan PAPIILLON
Mme Sana DRIDI-BLANGER qui a donné procuration à Mme Joumana SELFANI
Mme Sylvie MOREL qui a donné procuration à M. Pierre LAURENCIN

Arrivée de Mme Fatima CARDETAS à partir du point n° 2.
Départ de Mme Isabelle WEILL à partir du point n° 9

ABSENTS : M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Caroline PAJOT

EXCUSÉE : Mme Ségolène MISSOFFE

Mme Christine LAVARDE-BOËDA a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Bonsoir mes chers collègues. Le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre conseil municipal.

J'aimerais tout d'abord saluer la présence des familles de nos collègues Daniel MONTAUT et Patrick QUENTIN, à savoir Madame Catherine MONTAUT et son fils Jean-Baptiste, ainsi que Madame Murielle QUENTIN-BRODER, qui nous font l'honneur de leur présence.

Mesdames et Messieurs les élus, mes chers collègues, cette fin d'année aura été décidément bien douloureuse pour notre Ville. Nous pleurons aujourd'hui la disparition de deux grands Boulonnais, anciens élus de cette assemblée, qui ont beaucoup donné pour leur pays et pour leur profession, ainsi que pour notre ville de Boulogne-Billancourt, Monsieur Daniel MONTAUT et Monsieur Patrick QUENTIN.

Daniel MONTAUT est né le 24 novembre 1938 à Boulogne-Billancourt. Il a étudié aux Beaux-arts de Paris, où il a obtenu de nombreux prix, dont la médaille du meilleur diplômé. En 1965, architecte diplômé par le Gouvernement, il a créé sa propre agence, connue aujourd'hui sous le nom des Ateliers 115, qui est devenue l'une des plus importantes d'Île-de-France employant une centaine de collaborateurs et qui avait reçu le prix de la Ville de Paris.

Politiquement engagé, Daniel MONTAUT a participé à la création du Rassemblement pour la République (RPR). Il a été Conseiller municipal en 1977, puis Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt de 1983 à 1995, avant de devenir maire de la commune de Parly, dans l'Yonne, en 2001. Il sera réélu en 2008 et en 2014.

Comme adjoint aux Sports de 1983 à 1989, nous lui devons entre autres les carrières équestres du parc Rothschild, aujourd'hui si fréquentées. Délégué ensuite aux Travaux et aux Équipements publics, il a mis tout son savoir-faire d'architecte au service de la Ville dans de nombreuses réalisations, publiques comme privées. Il a consacré ses dernières années à sa commune, sa famille et ses deux passions, la musique et la chasse. Il a été fait chevalier dans l'Ordre national du mérite, puis chevalier de la Légion d'honneur, pour ses longues années d'activité professionnelle de service civil et de fonction élective.

Ceux qui l'ont côtoyé se souviennent de son charisme, de la confiance qu'il inspirait et de sa grande générosité au service de ses concitoyens. Il avait aussi ce grand sens de l'humour et cette élégance délicate, qui lui permettait d'avoir un grand recul sur les choses et lui attirait l'affection de tous.

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

Chère Catherine MONTAUT, cher Jean-Baptiste, votre mari et papa nous a quittés le 13 octobre dernier. À vous, à vos proches, à son fils Charles-Henri et à sa fille Marianne, ainsi qu'à ses huit petits-enfants, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Monsieur Patrick QUENTIN est né à Bordeaux en 1949. Fils d'un officier de l'armée de l'Air, il a toujours eu cette exigence militaire et la rigueur qui convient aux juristes de métier. Il a rejoint Boulogne-Billancourt en épousant une Boulonnaise de toujours, Murielle BRODER. Il y ouvrira son cabinet d'avocat au début de l'existence du Barreau de Nanterre.

Maître QUENTIN restera dans la mémoire de tous comme cet avocat méticuleux qui a consacré sa vie à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Avec son épouse, il fut l'un des pionniers à mener la bataille judiciaire contre le négationnisme comme avocat de la Ligue contre le racisme et l'antisémitisme, dont il a largement contribué à l'action, contre toute forme de discrimination. Ce grand esprit, profondément humaniste et attaché aux valeurs de la République, avait marqué les prétoires dans de grands procès par sa voix grave et imposante.

À Boulogne-Billancourt, comme Adjoint au Maire délégué à la Sécurité de 1995 à 2001, il avait beaucoup œuvré pour le dialogue entre les représentants des cultes. Se battant avec courage à la fin de sa vie contre la maladie, il avait rejoint l'Association des Paralysés de France et partagé avec les autres membres sa passion pour le modélisme. Militant infatigable, doté d'une grande générosité et d'un vrai amour de la vie, il est décédé le 13 novembre dernier.

Chère Murielle, vous avez accompagné votre mari dans tous les aspects de sa vie, d'abord au sein de la LICRA, puis prenant sa suite comme élue de 2001 à 2008, avant de l'accompagner dans son dernier combat contre la maladie ces dernières années. À vous, à vos enfants, Isabelle, Mickaël, Daniel et Charlotte, et à vos petits-enfants, nous adressons nos plus sincères condoléances.

Mesdames et Messieurs, ce sont deux grands serviteurs de notre ville, de notre pays, et bien sûr de leurs concitoyens, qui nous ont quittés. Tous les deux, sous différents aspects, ont participé à l'œuvre collective. Ils ont permis la construction de notre ville et nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

Je vous invite maintenant à observer une minute de silence en leur honneur.

Une minute de silence est observée en mémoire de Daniel MONTAUT et Patrick QUENTIN.

M. BAGUET : Je vous remercie.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DONNÉE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En l'absence de remarques et de questions sur ce point, le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal au Maire.

APPROBATION DU PV DE LA SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 2017

En l'absence de commentaires, le procès-verbal de cette séance est adopté à l'unanimité.

COMMUNICATION SUR L'ACTUALITÉ DE GPSO

M. BAGUET : Le document d'actualité relatif à Grand Paris Seine Ouest (GPSO) vous a été remis sur table. Le premier point dresse un tour d'horizon sur la viabilité hivernale et sur le dispositif mis en place à cet effet, avec des agents d'astreinte mobilisables 24 heures sur 24 et sept jours sur sept sur l'ensemble de nos huit villes. Nous avons également « fait le plein » en termes de stocks de sel, puisque nous avons 1 500 tonnes à notre disposition, sachant que nous disposons de notre relais habituel à Rouen pour récupérer du sel supplémentaire en cas de nécessité.

En ce qui concerne les travaux d'assainissement de Boulogne-Billancourt : la rue de Meudon (entre la place Jules-Guesde et l'avenue Pierre-Lefaucheux), ainsi que la rue du Point-du-Jour (entre la place Jules-Guesde et la rue des Longs-Prés), ont fait l'objet de nombreux investissements en prévision de la construction de notre nouveau lycée.

Nous avons abordé hier soir la question des conséquences de la réforme nationale du stationnement payant sur le territoire au conseil de GPSO. Nous allons en parler tout à l'heure, puisque ce point figure également à l'ordre du jour de notre conseil municipal.

Pour ce qui est du Vélib', nous continuons de remplacer les anciennes stations sur le territoire avec le nouveau dispositif Smovengo.

Au niveau de la lutte contre les incivilités, vous avez constaté à la fois dans le compte rendu et dans le journal de Boulogne-Billancourt que nous avons sérieusement durci la pénalisation des contrevenants.

Quant aux collectes de sapins, il est rappelé que nous organisons cette année encore un ramassage pour leur donner une seconde vie. D'autre part, les illuminations de Noël ont également démarré le 30 novembre dernier. Elles fonctionneront jusqu'au 15 janvier.

Ce document évoque par ailleurs la collecte solidaire à Boulogne-Billancourt, avec le dispositif Éco-systèmes, la promotion du booster So Digital, avec les lauréats de la cinquième promotion de septembre 2017 à janvier 2018, ainsi que l'amélioration de la desserte de bus de Boulogne-Billancourt et du Trapèze, puisque nous avons obtenu une augmentation des fréquences du Noctilien et du 389 le 4 décembre dernier. En outre, nous avons également ouvert la ligne du 260, qui relie le carrefour des Anciens Combattants à l'arrêt Suzanne-Lenglen à Issy-les-Moulineaux et à Vanves. De la même manière, nous avons prolongé la ligne 389 en provenance de Meudon, depuis le quartier du Trapèze vers l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt. Enfin, nous allons aussi dévier l'itinéraire du SUBB pour tenir compte de l'ouverture de ces nouvelles lignes de bus, de manière à compléter l'offre proposée à nos concitoyens. Y a-t-il des questions concernant cette actualité ? (Il n'y en a pas).

1. MODIFICATION DES STATUTS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Il s'agit d'une délibération miroir qui a déjà été votée par le conseil de GPSO et qui est désormais soumise au vote de chacune des communes membres de cet Établissement Public Territorial (EPT). Elle concerne essentiellement la modification des statuts, et notamment des compétences Mobilité et Sport de haut niveau. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur LAURENCIN.

M. LAURENCIN : J'aimerais avoir quelques précisions sur le troisième point relatif au sport de haut niveau, et qui s'applique aux sports d'équipe. Je voudrais savoir si le tennis et le judo sont également inscrits dans ces modifications, puisque ces disciplines se pratiquent aussi en équipe.

M. BAGUET : Lorsque nous avons créé GPSO à l'origine, nous avons fusionné Val-de-Seine et Arc-de-Seine. Or, il se trouve qu'Arc-de-Seine disposait d'une compétence Sport de haut niveau féminin, qui à l'époque concernait uniquement

le club Paris-Issy handball. Nous avons donc fusionné sur cette base pour éviter de rajouter des compétences trop élargies avec trop de bénéficiaires. Je rappelle d'ailleurs que les subventions versées par des villes – qui ont ensuite été payées par GPSO – ont été déduites des budgets de GPSO dans la rétribution aux communes. Cela reste donc à l'origine une subvention d'Issy-les-Moulineaux, qui transite par GPSO et qui revient à Paris-Issy handball. De fait, nous avons simplement modifié l'intitulé du paragraphe concernant le statut des sports collectifs masculins et féminins de salles, tels que le volley-ball, le basket-ball ou encore le handball. Enfin, pour répondre à Monsieur LAURENCIN, je ne pense pas que le tennis et le judo soient concernés. Ceci dit, je vous apporterai la précision. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

2. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL DE LA SPL – INFORMATION SUR LA CESSIION DES ACTIONS DE LA VILLE DE SÈVRES À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous allons passer en revue un certain nombre de délibérations liées à notre Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Seguin-Rives de Seine et à la Société Publique Locale (SPL) d'aménagement. La première d'entre elles concerne la modification de l'objet social de la SPL, et une information sur la cession à l'EPT GPSO des actions qui appartenaient jusqu'à présent à la Ville de Sèvres. Je m'explique.

Aujourd'hui, compte tenu de l'évolution législative et du contexte institutionnel, suite notamment au vote des lois NOTRe et MAPTAM, les opérations d'aménagement au titre de l'article L.300-1 du Code de l'urbanisme relèveront à partir du 1^{er} janvier 2018 soit de la Métropole du Grand Paris (MGP), soit des territoires, et donc, en l'espèce, de notre territoire. Nous voterons d'ailleurs une délibération un peu plus tard sur le fait que nous n'avons qu'une seule opération relevant de ce régime. Quoi qu'il en soit, il est important de préciser que l'actionnariat de la SPL d'aménagement, constitué aujourd'hui des villes de Sèvres et de Boulogne-Billancourt, ainsi que du Département, changera, puisque l'opération d'aménagement Seguin-Rives de Seine passe à l'EPT, et qu'une SPL ne peut recevoir des ordres et ne travailler que pour ses actionnaires. De fait, la SPL doit obligatoirement avoir dans son capital social l'établissement public territorial GPSO pour pouvoir travailler pour cet EPT dès le 1^{er} janvier prochain. Par ailleurs, il est apparu intéressant que nous fassions évoluer les statuts de la SPL, car il s'agit aujourd'hui d'une société à

objet unique, à savoir l'aménagement de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Or, compte tenu de l'évolution de l'actionnariat et de l'environnement institutionnel, il peut être intéressant que la SPL puisse avoir d'autres possibilités d'actions dans son objet social, et qu'elle puisse répondre à des demandes de missions que la Ville viendrait à lui confier. C'est la raison pour laquelle nous modifions les statuts pour les élargir, comme cela est le cas d'ailleurs pour toutes les SPL que nous connaissons, dont la SPL Seine Ouest Aménagement (SOA) notamment. Nous souhaitons effectivement lui confier des missions de maîtrise d'ouvrage déléguée, ainsi que des mandats, dans d'autres domaines que celui de l'aménagement pur de la ZAC Seguin-Rives de Seine. Voici donc l'objet de cette délibération. La modification des statuts y est incorporée.

D'autre part, il vous est aussi proposé de désigner Madame LAVARDE-BOËDA pour voter favorablement cette modification statutaire, puisqu'elle représentera la Ville lors de l'assemblée générale mixte du 8 décembre prochain, qui entérinera cette modification de cession. Enfin, cette délibération vous informe également que la SPL ne comptera plus la ville de Sèvres dans son actionnariat, et que cette dernière sera remplacée par l'EPT.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* demande si les Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) de la SPL ne seront plus présentés en conseil municipal. Il est répondu qu'ils seront approuvés par GPSO. Le compte rendu des représentants de la ville de Boulogne-Billancourt au Conseil d'administration de la SPL, qui présente chaque année l'activité de la SPL et de l'opération d'aménagement, sera tout de même encore présenté en conseil municipal. Avis favorable à l'unanimité, le groupe *La Ville Citoyenne* s'abstient.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ?
Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Cette délibération comporte en fait deux objets bien distincts. Le premier concerne l'article n°3, qui vise à accepter l'adhésion de GPSO à la SPL. À ce propos, je m'étais d'ailleurs prononcé personnellement il y a un an et demi en disant qu'il n'était plus possible de poursuivre cette opération sans GPSO. Par conséquent, le fait de demander à la ville de Sèvres de céder ses actions à GPSO – dont elle ne dispose qu'historiquement puisqu'il s'agissait d'une petite communauté d'agglomération représentée dans les conseils de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) – reçoit toute notre approbation.

En revanche, notre groupe est beaucoup plus réticent sur la pérennisation des fonctions d'assistance à la maîtrise d'ouvrage de la SPL. J'avais annoncé au début de l'opération qu'il fallait une ZAC unique et une SAEM. C'est ce que nous avons fait. Néanmoins, tout ceci était limité à cette seule et unique opération, avec une convention de ZAC élargie pour avoir la tête du pont de Sèvres dans cette opération. Or, on nous dit aujourd'hui qu'il existe des personnes compétentes et que nous pourrions les utiliser pour travailler à d'autres choses. Qu'est-ce que cela signifie ? En définitive, cela signifie que la Ville se prive définitivement de la compétence « assistance à maîtrise d'ouvrage », autrement dit qu'elle s'en remet à une autre entité que la commune – même s'il est vrai que la SPL est aussi contrôlée par la Ville.

D'autre part, nous assistons également à la fin des mises en concurrence, puisqu'à la différence de la SAEM, la SPL n'a pas à être mise en concurrence. Je l'avais d'ailleurs dit à Monsieur FOURCADE qui n'avait pas voulu m'entendre sur ce sujet. Cela signifie que nous ne connaissons plus les autres tarifs ni les autres compétences en matière de maîtrise d'ouvrage. C'est pour cette raison que je me suis abstenu au conseil d'administration de la SPL. J'en ai d'ailleurs parlé ensuite à mes collègues qui ont également rejoint ma position. C'est la raison pour laquelle nous nous abstiendrons sur la modification de l'article n°1 concernant la pérennisation des missions. En revanche, nous ne voyons aucun inconvénient à voter les articles 2 et 3, qui ne sont que des articles de conséquences.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

Comme vient de le dire Monsieur GABORIT, puisqu'il siège au Conseil d'administration de la SPL – lequel a d'ailleurs approuvé cette modification de statuts –, nous avons effectivement échangé sur ce sujet. Je rappellerais simplement à notre collègue que la SPL Seine Ouest Aménagement, qui reste pour l'instant un outil exclusivement communautaire, travaille déjà sur notre commune puisqu'elle a porté l'opération Le Gallo. C'est également elle qui s'occupe du projet de l'espace Bernard-Palissy et qui a traité les travaux de l'école Billancourt.

D'une manière plus générale, cette agence d'aménagement est très utile pour nos villes, au même titre que Seine Ouest Habitat, Seine Ouest Énergie ou encore Seine Ouest Numérique. Cependant, compte tenu des évolutions institutionnelles et avec l'éventuelle rentrée de la Métropole du Grand Paris dans notre SPL territorial SOA, je pense qu'il est utile de se doter d'un outil local, qui permettra de gérer les grandes opérations à venir en interne, car nous avons encore des opérations d'aménagement d'envergure à conduire à Boulogne-Billancourt. Je préfère en effet confier

ce genre d'opération à un organisme que nous connaissons, et qui maîtrise l'environnement boulonnais, plutôt que de les confier à un outil dont nous ne sommes pas certains de l'avenir. Nous avons d'ailleurs un rendez-vous ce matin avec le Préfet de région qui me disait que nous n'étions pas prêts de voir l'aboutissement de l'organisation du territoire en Île-de-France. Le Préfet nous a effectivement annoncé que la déclaration du Président de la République sur la conférence nationale territoriale du mois de décembre « *n'aborderait en aucun cas ce qui se passe en Île-de-France* ». Cela signifie que le dossier est reporté au minimum à la mi-janvier, alors que cela fait déjà six mois que nous attendons, aussi bien les départements, que les territoires, la Métropole, la Région ou les communes.

Aussi et en prévision de tout cela, il me paraît plus sage d'avoir immédiatement un outil à notre disposition et il est important que nous soyons prêts à travailler avec des personnes que nous connaissons. Le but est que nous ayons en propre un outil efficace à notre service. Autrement dit, nous modifions simplement les statuts par anticipation. Je passe au vote.

La délibération n°2 est adoptée à l'unanimité, les groupes La Ville Citoyenne et Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

3. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – RÉGIME DE PARTICIPATION CONSTRUCTEURS AUX INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Ainsi que vous le savez, une part importante de la rémunération d'une opération d'aménagement d'une ZAC est constituée du versement de participations par les promoteurs immobiliers aux opérations d'équipements rendues nécessaires par les constructions. Ces participations avaient été fixées il y a un certain temps à 284 euros par mètre carré pour les bureaux, et à 293 euros par mètre carré pour les logements. Cependant, au fur et à mesure du développement de la ZAC Seguin-Rives de Seine, il est apparu que ces montants pour les quelques opérations restants à réaliser, tels que l'îlot D5 ou l'îlot M, étaient notoirement insuffisants. Je pense au pont Seibert ou à d'autres équipements de l'Île Seguin et du Trapèze lui-même. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de passer ces coûts de participation à 600 euros par mètre carré de surface de plancher pour les bureaux et activités, et à 612 euros par mètre carré de surface de plancher pour les logements.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* indique qu'en fait d'ajustement, il s'agit d'un doublement de la participation constructeurs et s'interroge sur le risque d'effrayer les promoteurs. Il lui est répondu que le marché de l'immobilier est actuellement très porteur, tout particulièrement celui de Boulogne-Billancourt où il existe une très forte demande de la part des promoteurs. Par ailleurs, ces participations constructeurs correspondent au coût d'aménagement de la ZAC mis à la charge des opérateurs. Avis favorable à l'unanimité

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

4. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – CRACL N° 2 ET APPROBATION DE L'AVENANT N° 2 À LA CONCESSION PORTANT SUR LA MODIFICATION DU MONTANT DE LA PARTICIPATION L300-5 ET L'INTÉGRATION DE L'OPÉRATION « RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ASSOCIATIFS VILLE DU QUARTIER DU PONT DE SÈVRES »

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit du dernier CRACL de la SPL et de la ZAC Seguin-Rives de Seine que je vous présente aujourd'hui, puisque celui-ci sera présenté l'année prochaine au Conseil du territoire de GPSO. Pour autant, il ne s'agit que du CRACL n° 2, puisque nous étions revenus à la numérotation n°1 suite à la fois à la demande de la Chambre Régionale des Comptes (CRC), à la transformation de la convention publique d'aménagement en concession d'aménagement et à la transformation de la SAEM et SPL. Nous en sommes donc aujourd'hui au CRACL n° 2. Concrètement, celui-ci reflète l'activité de la ZAC pour la période 2017 et présente les perspectives pour les années suivantes jusqu'à l'achèvement de l'opération.

Je ne m'étendrai pas sur tout ce qui s'est passé en 2017, mais je vous détaillerai simplement les points les plus marquants de cette année. Je pense tout particulièrement aux signatures des promesses de ventes sur les lots S17 et S18 pour la Fondation d'arts contemporains Emerige et l'hôtel Arty, qui seront tous deux situés sur la pointe amont de l'Île Seguin. D'autre part, je fais évidemment allusion à la vente de droits à construire sur la partie centrale de l'Île au groupe Bolloré.

Ces opérations ont permis de renforcer nos probabilités. Je rappelle en effet que le CRACL faisait état depuis un certain temps des potentiels de commercialisation sur l'Île Seguin, que nous avons été beaucoup critiqués à ce sujet et que notre volontarisme a été mis en doute. Or nous constatons aujourd'hui que nous avons vu juste, compte tenu du nombre de promesses de ventes signées et des acomptes versés.

Nous avons vu tellement juste que des permis ont immédiatement été déposés par Emerige suite à la signature de ces promesses de ventes. Ces derniers ont effectivement été délivrés le 5 septembre dernier, puis ont été affichés le 21 septembre suivant. Après deux mois (le 21 novembre) plus quelques semaines suivantes, ajoutées par précaution, du fait des délais d'acheminement postal, nous pouvons vous annoncer qu'aucun recours n'est venu frapper ces permis. Cela signifie que nous avons l'assurance que les travaux concernant à la fois la Fondation d'arts contemporains Emerige, les cinémas, les ensembles immobiliers qui accompagneront ce magnifique objet architectural ainsi que ceux de l'hôtel Arty de la pointe amont sont désormais définitifs et purgés de tout recours et qu'ils pourront démarrer dans le courant de l'année 2018. Toutes ces actions entraînent également la signature de l'acte de vente réitéré, ainsi que le versement des sommes complémentaires correspondant au prix de vente fixé avec les acquéreurs. De fait, toutes ces prévisions devenues aujourd'hui réalité se retrouvent dans le CRACL.

Nous avons également intégré dans ce compte rendu les promesses de ventes et les acomptes versés par le groupe Bolloré. De la même manière, nous avons ajouté les versements des soldes de la vente de ces charges foncières pour les années à venir. Nous avons aussi inscrit un certain nombre de dépenses complémentaires, dont celles du pont Seibert qui n'avaient jamais été prévues dans les réparations, ainsi que les reprises à faire, que les concepteurs de la ZAC de l'époque n'avaient pas anticipées. En effet, il nous paraissait évident que ce pont soit désormais actif et qu'il puisse recevoir les futurs transports en commun à haut niveau de service, ou encore les véhicules prioritaires, puisque les travaux de la pointe amont de l'Île Seguin démarreront prochainement. De fait, nous avons intégré ces frais.

De la même façon, nous avons fait figurer les économies faites sur les renégociations d'emprunts, puisque notre besoin de trésorerie s'est réduit, compte tenu de l'avancée des opérations. Enfin, nous avons un avoir d'environ 25 millions d'euros à faire remonter au budget annexe de la Ville, ce qui désendette d'autant le budget annexe de l'opération. Voilà donc en quelques mots les grandes lignes de cette année riche en péripéties et en bonnes nouvelles.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* constate que le CRACL présenté est équilibré, mais souhaite savoir si la remontée des 25 millions d'euros à la Ville implique une obligation pour la SPL d'emprunter la somme correspondante. Il est répondu que ces 25 millions correspondent à des avances initialement versées par la Ville à la SPL, et que cette dernière lui restitue avant le transfert de l'opération d'aménagement à GPSO pour diminuer le budget annexe Seguin-Rives de Seine. Il s'agit donc de rendre aux Boulonnais l'argent avancé par les Boulonnais. La SPL pourrait emprunter si nécessaire 25 millions d'euros à court terme pour financer ces dépenses d'aménagement, en attendant l'encaissement des revenus de charges foncières de l'Île Seguin prévues en 2019.

Avis favorable à l'unanimité, les groupes *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* et *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* s'interroge sur le plan de trésorerie qui montre que la dette s'éteint en 2023, et demande si cela correspond à la fin des opérations sur la ZAC. Il est répondu que la clôture de l'opération est bien à terminaison en 2023, tous les projets ayant vocation à être terminés et livrés avant cette date. Par ailleurs, le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite connaître la nature des avances. Il lui est indiqué que la Ville a intérêt à percevoir l'avance sur immobilisation de 25 millions d'euros, en raison du changement de gestion à partir du 1^{er} janvier 2018. Cela va permettre de rembourser le montant de la dette de façon anticipée.

Le groupe *La Ville Citoyenne* fait remarquer également que le document du CRACL est bien fait. Néanmoins, il manque le détail des charges foncières, alors qu'elles apparaissent peu élevées. Il souhaiterait savoir si le prix de la charge foncière correspond à une charge foncière aménagée ou non aménagée. Il est indiqué qu'il s'agit d'une charge foncière aménagée, les parcelles étant achetées viabilisées. Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si, en raison d'une charge de ce fait peu élevée, il a été exigé des constructeurs de répondre à des critères écologiques pour la réalisation de leurs bâtiments. Il est précisé que toutes les constructions répondront aux normes actuelles, qui imposent aux bâtiments de répondre à un certain nombre d'exigences techniques, notamment en termes de performances énergétiques. Le groupe *La Ville Citoyenne* demande s'il y a des contreparties aux charges foncières pour exiger la construction de bâtiments à énergie

Séance du 7 décembre 2017

positive par exemple. Il lui est répondu que le groupe Bolloré souhaite faire de l'Île Seguin une vitrine de son savoir-faire technologique.

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : J'aimerais dire un premier mot pour remercier le rapporteur, qui a réalisé un rapport très complet. Cela prouve bien qu'un débat en commission est utile et qu'il fait progresser les choses. Je trouve que ce document est très bien fait, et qu'il est très clair et très précis, ce qui tranche singulièrement avec le bilan financier que nous verrons tout à l'heure dans le point n° 6, dans lequel l'annexe 1 présente le bilan de la société. Vous trouvez d'ailleurs des choses absolument étonnantes lorsque vous regardez ce document, puisque nous avons constaté un chiffre d'affaires négatif de 319 000 euros en 2013. Or, je n'ai jamais vu un chiffre d'affaires négatif dans une société commerciale. En revanche, nous constatons un chiffre d'affaires positif de 213 millions d'euros en 2015, ce qui est confortable et agréable. Néanmoins, il ne s'est rien passé de particulier pour cette société en 2015. Puis le résultat redevient beaucoup plus normal en 2016, avec un montant de 3 460 000 euros. Comment expliquer cela ? Concrètement, il ne s'agit pas d'une comptabilité de flux, dans laquelle on constate à la fois les dépenses et les recettes, mais d'une comptabilité de stocks, ce qui signifie que cette société détient des stocks. Il y a donc un stock négatif, celui de la dette et un stock positif, celui des travaux à livrer aux promoteurs, lesquels achèteront ensuite les terrains en échange grâce au fait que la ZAC sera aménagée. De plus, ils paieront également la contribution du constructeur, qui vient d'être doublée par le biais de la délibération précédente.

Par conséquent, comment faire pour déstocker la dette et la production ? Si l'on me répond que la dette sera déstockée lorsque nous encaisserons des recettes, cela est bien, puisque la diminution de celle-ci sera financée soit par les recettes de ventes de droits à construire, soit par des participations du constructeur, soit éventuellement par la Ville. Si l'on veut déstocker la production, cela peut se faire au fur et à mesure de l'avancement des chantiers, en remettant des espaces aménagés moyennant la participation du constructeur. Or, si tout fonctionnait de cette façon, pourquoi le chiffre d'affaires de l'année 2015 est-il positif de 213 millions d'euros, alors que nous n'avons déstocké aucune dette ? Au contraire, cette dernière a même augmenté durant cette année.

Je m'en réfère par conséquent au CRACL, puisque celui-ci indique une prévision de recettes de 469 millions d'euros,

dont 386 millions de charges foncières à vendre, 17 millions de participation de la Ville, 8 millions de subventions des collectivités publiques, 71 millions de participation des constructeurs, 6 millions de recettes liées au Pont-de-Sèvres dans le cadre de l'ANRU, ainsi que quelques transferts et un avoir sur avance. S'agissant des dépenses, il n'y a quasiment plus d'acquisitions foncières, puisque la plus importante était celle de l'Île Seguin. Les autres postes concernent les travaux et les honoraires techniques pour 269 millions d'euros, la rémunération de la SPL pour 33 millions, les dépenses annexes pour 24 millions, ainsi que quelques frais financiers et le capital restant dû de 118 millions, le tout pour un total de 465 millions d'euros.

M. BAGUET : Excusez-moi Monsieur GABORIT, mais sans vouloir vous interrompre, nous avons tous ce document sous les yeux. Souhaitez-vous vraiment le relire ligne après ligne ? Quel est votre raisonnement et votre remarque finale ?

M. GABORIT : J'ai effectivement des remarques finales à faire.

M. BAGUET : Nous souhaiterions justement connaître votre ressenti.

M. GABORIT : Je ne pense pas que les débats soient plus longs à cause de moi, aussi bien au conseil municipal qu'à GPSO. Je suis en train d'expliquer des choses agréables sur la façon dont la Ville gère un dossier et vous m'interpellez ! Bref, j'en termine. Je trouve que ce CRACL est intéressant, car il donne la vision réelle d'une prévision basée sur des chiffres, que j'ai vérifiés en tant qu'administrateur – cela peut d'ailleurs être intéressant pour les collègues. J'ai effectivement vérifié les appels d'offres qui ont été faits auprès des promoteurs privés et j'ai contrôlé que les chiffres étaient exacts. Il se trouve qu'ils sont vraisemblables. Par conséquent, il peut être utile que je dise cela ici, en tant que membre de l'opposition et en tant qu'administrateur d'une société. J'ai en effet passé plusieurs heures à vérifier ces documents que vous avez heureusement mis à ma disposition. Pour autant, si vous pensez qu'il n'est pas utile qu'un administrateur contrôle ces chiffres, je ne le ferais plus à l'avenir.

J'en terminerai par deux remarques finales. Premièrement, il existe une astuce, celle de l'avoir sur avance de 25 millions d'euros. Pourquoi ? En théorie, ce montant représente une partie des 145 millions de participation de la Ville – que nous n'aurions jamais dû verser en réalité. Cette somme, baptisée « avoir sur avance », va donc être mobilisée, alors qu'il ne s'agit pas d'une avance, mais de contributions. De fait, la Ville pourra disposer de 25 millions d'euros, parce que le bilan de trésorerie de l'an prochain permet de les dégager. Elle pourra ensuite affecter ce montant à son budget annexe

« Aménagement des terrains Renault », ce qui diminuera d'autant la dette que nous avons contractée pour payer cette participation. Cela est habile et cette opération montre que nous mobilisons quelque chose à l'avance. Je trouve cela tout à fait correct et astucieux et il fallait y penser. Si les choses se poursuivent ainsi par la suite, nous pourrions continuer d'améliorer le budget annexe pour réduire cette dette qui, sauf erreur de ma part, s'élève à environ 100 millions d'euros.

Deuxièmement, faut-il faire preuve d'un optimisme formidable en disant que tout va bien, alors que nous étions pessimistes auparavant et affirmions que nous ne pourrions pas rembourser la dette ? Je pense qu'il faut rester réaliste et prudent, car il existe encore quelques problèmes juridiques. Je ne les énumérerai pas ici, car ce n'est pas le lieu pour les faire savoir, surtout à ceux qui ne nous veulent pas du bien. Il faut donc régler ces problèmes avec la conciliation juridictionnelle, ce qui commence d'ailleurs à se faire progressivement. D'autre part, nous avons bien compris que le tassement des choses sur le plan juridique et le fait qu'il existe enfin un équipement de qualité qui fonctionne sur une partie de l'île ont permis de débloquent cette situation beaucoup plus vite, ce qui n'était pas le cas, lorsqu'il y avait un terrain vague et une dette en augmentation. Bref, soyons aujourd'hui réalistes et si j'ose dire : « *l'île Seguin, ça va mieux* ». Merci.

M. BAGUET : Merci. Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Lors de la commission des Finances, j'ai indiqué que nous pourrions demander au groupe Bolloré de réaliser un immeuble à énergie positive dans le cahier des charges de cession et de vente de terrains. J'ai même ajouté que nous pourrions faire un effort en matière de construction, avec une faible empreinte carbone. Il existe d'ailleurs un label baptisé E + C -, ce qui signifie « énergie positive et empreinte carbone quasi nulle ». Je pense en effet que Monsieur Bolloré pourrait être sensible à l'idée de réaliser une opération exemplaire sur le plan écologique sur l'île Seguin, puisque son groupe est très innovant.

M. BAGUET : Merci. Monsieur COHEN.

M. COHEN : Je souhaiterais simplement donner une explication de vote. Nous nous abstenons sur ce CRACL pour deux raisons principales. Premièrement, parce qu'il s'agit de prévisions et que nous attendons le bouclage final de l'opération. Deuxièmement, parce que le déblocage de ces 25 millions n'indique pas si cette opération ira jusqu'à son terme ou s'il s'agit d'un simple signal de donné. Par conséquent, nous ne voterons pas contre, mais nous nous abstenons.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je vous remercie pour l'ensemble de vos commentaires, et surtout les propos sympathiques de Monsieur GABORIT, que je n'aurais pas dû interrompre. Vous vous êtes effectivement donné la peine de vérifier les comptes de plus près en tant qu'administrateur et je vous remercie de donner votre bénédiction – si je puis dire – à cette présentation.

Comme vous l'avez dit, nous avons essayé d'être un peu habile avec ces 25 millions d'euros. Je rappelle d'ailleurs à Monsieur COHEN que nous faisons ce montage parce que le contribuable d'une ville qui met en place une ZAC ne doit en aucun cas participer à l'équilibre de celle-ci. Cependant, il existe une particularité à Boulogne-Billancourt. Lorsque cette ZAC a été construite et bâtie sur le plan financier, il était prévu dès le départ que les contribuables y participeraient, ce qui était une anomalie au niveau national. Ainsi, mis bout à bout, les contribuables bouloonnais auront finalement versé 212 millions d'euros dans cette opération, entre les participations directes, les frais financiers portés par la Ville, ou encore les avances faites sur les 15 millions d'euros de travaux qui n'avaient pas été indexés sur le Pont-de-Sèvres, sans compter les opérations qui avaient été oubliées, comme celle du pont Seibert par exemple pour 25 millions d'euros. Tout cela alors même que la situation s'améliore et que nous sommes sous la menace soit de nous faire confisquer cette opération par la MGP, soit – ce qui serait un moindre mal – de voir cette opération transférée à GPSO. De plus, sachez qu'en cas d'excédents de la ZAC, il appartient au concédant de récupérer ce surplus.

Nous avons eu ce débat ici-même, lorsque vous demandiez des clarifications sur le bilan final de cette opération et que vous vous interrogiez pour savoir qui serait responsable, la Ville ou la SPL. J'avais alors expliqué que la Ville en porterait la responsabilité, car nous avons confiance dans l'aboutissement positif de cette opération. De plus, dès lors que les prévisions nous donnent la possibilité de rapatrier 25 millions d'euros dans les comptes de la Ville, cela me paraît être un juste retour des choses pour les contribuables bouloonnais, qui ont payé 212 millions d'euros. Aussi, le fait de récupérer cette somme dès aujourd'hui, avant des menaces de transfert juridiques, me paraît astucieux et habile, comme l'a dit Monsieur GABORIT. Nous devons donc nous féliciter de cela.

Certes, l'opération n'est pas terminée pour autant, car il existe encore des risques et des négociations à mener, mais les choses s'améliorent de jour en jour. D'autre part, je ne reviendrai pas sur le conseil municipal de février 2016, auquel je n'ai pu assister et au cours duquel vous aviez eu des échanges assez vifs sur l'avenir du 57 Métal. Monsieur MOUGIN présidait cette séance et j'ai ici le compte rendu des

Séance du 7 décembre 2017

débats. Vous aviez été très vifs. Je ne sais pas si l'absence du Maire avait fait monter la tension au sein du Conseil, mais quelques noms d'oiseaux avaient circulé. Certains affirmaient que nous prenions des risques considérables et que nous étions même menacés par la justice, ce qui était vrai à l'époque. Or, j'ai reçu une lettre recommandée ce matin-même d'Europa Wanda SNC qui se retire de toute action à l'encontre de la Ville. Le courrier stipule en effet : « *Au vu de la vente à intervenir de l'immeuble, nous vous informons qu'Europa Wanda renonce définitivement à toute action indemnitaire à l'encontre de la ville de Boulogne-Billancourt et/ou de la SAEM Val de Seine ou de la SPL concessionnaire de la ZAC, à toute action et recours contre toute décision administrative relative à l'immeuble, à toute action et recours dans le cadre des procédures en excès de pouvoir, éventuellement encore pendante, dont elle se désistara définitivement.* » Je rappelle que nous avons déjà perdu trois fois dans les actions engagées en justice contre Europa Wanda. Voilà donc une bonne nouvelle que je voulais partager avec vous. Certes, nous avons pris des risques, mais ceux-ci sont aujourd'hui largement payants pour la commune et tant mieux pour tout le monde. Je mets à présent cette délibération aux voix.

Les élus suivants étant administrateurs de la Société Publique Locale, ils ne prennent pas part au vote : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Gauthier MOUGIN, Madame Béatrice BELLARD, Madame Christine BRUNEAU, Madame Christine LAVARDE-BOËDA, Monsieur Pascal LOUAP, Monsieur Raphaël LABRUNYE, Monsieur Pierre GABORIT.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité, le groupe Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt s'abstenant.

5. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE VAL DE SEINE AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2016)

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Le contenu de cette délibération étant à peu près identique à celui du CRACL que je viens de vous présenter, je ne m'attarderai pas davantage. Toutefois, comme les règles de comptabilité publique ne sont absolument pas adaptées au type d'opérations que les SPL et les SAEM sont susceptibles d'exercer, il faut véritablement être très spécialisé dans ce domaine pour s'y retrouver. D'autre part, lorsque nous sommes passés de la SAEM à la SPL, je rappelle que nous avons inscrit un résultat déficitaire, de sorte à le retrouver ensuite pour mieux l'intégrer dans les comptes. Quoi qu'il en soit, ce sont des exercices intellectuels qu'il est très difficile d'interpréter sans une aide extérieure ou sans en avoir une

connaissance très pointue. Je vous propose donc d'approuver ce rapport.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité, les groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* et *La Ville Citoyenne* s'abstenant.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Les élus suivants étant administrateurs de la Société Publique Locale, ils ne prennent pas part au vote : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Gauthier MOUGIN, Madame Béatrice BELLARD, Madame Christine BRUNEAU, Madame Christine LAVARDE-BOËDA, Monsieur Pascal LOUAP, Monsieur Raphaël LABRUNYE, Monsieur Pierre GABORIT.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

6. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – ÎLOT V NORD – APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF À L'ACQUISITION DU TERRAIN AVEC LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE D'ÉPÔNE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le terrain dit de l'îlot V Nord, qui devait recevoir un collège public, est encore vierge de toute construction. Je rappelle que cette parcelle avait fait l'objet de différents accords il y a déjà un certain temps entre la Ville de Boulogne-Billancourt et Renault. Il se trouve que ces accords étaient légèrement déséquilibrés, puisque toutes les sommes devant revenir à Renault, suite à l'achat dudit terrain par la Ville, étaient indexées sur des taux d'indice totalement défavorables. De plus, nous devons payer des clauses de retour à meilleure fortune absolument léonines si d'aventure ce terrain ne devait pas servir à l'édification d'un collège public, où si nous réalisons un seul mètre carré de plus que la surface prévue initialement à l'acte de vente. Aussi, comme cet accord n'avait plus aucun sens aujourd'hui et qu'il empêchait le développement de toute opération sur ce terrain, nous nous sommes rapprochés de Renault pour obtenir des conditions beaucoup plus favorables à l'acquisition

de cette parcelle – puisqu’une promesse de vente avait déjà été signée et que l’acte de réitération qui devait intervenir depuis déjà quelques mois a été repoussé.

D’autre part, nous avons fait supprimer et fait lever toutes les clauses d’indexation, de sorte que le bénéfice soit franchisé à hauteur de 12 millions d’euros, avant le partage des recettes entre Renault et la Ville, si ce terrain devait recevoir une opération qui ne soit pas un collège. C’est donc un accord beaucoup plus équilibré et beaucoup plus favorable que nous vous proposons ce soir et qui correspond davantage aux relations que nous avons aujourd’hui avec Renault. Il vous est donc proposé de valider cet accord en autorisant le Maire à le signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l’Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l’Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l’unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* fait remarquer qu’il y a des clauses de retour à meilleure fortune dans le protocole d’accord. Il demande quelles sont les intentions de la Ville sur cet îlot. Il est indiqué que l’îlot est à destination d’un établissement public pour la réalisation d’un collège, probablement privé. Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si des négociations sont d’ores et déjà en cours. Il n’est pas souhaité à ce stade faire état de l’avancée du dossier.

Avis favorable à l’unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d’autres demandes de parole ? (Il n’y en a pas). J’aimerais remercier Renault, ainsi que les équipes de la SPL et celles de la Ville, qui ont participé à la rédaction de ce protocole d’accord. Cela n’a pas été simple, car, lorsqu’une des parties dispose de droits à confirmer, il n’est pas toujours évident qu’elle en cède ou qu’elle accepte la modification de ses droits, surtout en sa défaveur. Je remercie donc tout ceux qui ont permis de rééquilibrer les relations entre la Ville et le groupe Renault. Je mets aux voix.

La délibération n° 6 est adoptée à l’unanimité.

7. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – RÉAMÉNAGEMENT DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR LA SPL VAL-DE-SEINE AMÉNAGEMENT – MODIFICATION DES GARANTIES D’EMPRUNTS COMMUNALES – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lorsque je parlais du CRACL tout à l’heure, j’ai fait allusion à la restructuration de l’ensemble des emprunts qui avaient été contractés par la SPL auprès de différents organismes bancaires. Concrètement, ces renégociations ne concernent pas directement la Ville, puisque nous ne sommes pas emprunteurs. En revanche, elle a apporté sa garantie pour une grande partie de ces prêts. De fait, comme l’économie substantielle d’environ 2 millions d’euros qu’elle a réalisée au travers des réorganisations lui permet de diminuer sa garantie dans le cadre du dispositif de la loi GALLAND, cela permet également de recouvrer des marges de manœuvre pour garantir d’autres opérations par ailleurs. Il s’agit là encore d’une belle réussite de la SPL, ainsi que de ses équipes, de sa directrice, et des services de la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l’unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d’autres demandes de parole ? (Il n’y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 7 est adoptée à l’unanimité.

8. TRANSFERT DES OPÉRATIONS D’AMÉNAGEMENT MENTIONNÉES À L’ARTICLE L. 300-1 DU CODE DE L’URBANISME

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en application des dernières dispositions, nous devons définir quelles opérations relevaient de l’article L.300-1 du Code de l’urbanisme et de fait changer de responsable à partir du 1^{er} janvier 2018. Ainsi, la seule opération d’aménagement – avec la réalisation de différents équipements – susceptible de faire l’objet d’un transfert à cette date concerne uniquement la ZAC Seguin Rives de Seine.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l’Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l’Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l’unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n’y en a pas). Je précise que le Conseil de la Métropole du Grand Paris, qui se réunit demain matin, doit également délibérer sur l’intérêt métropolitain. Cela risque donc d’être une matinée intéressante. Je mets aux voix.

La délibération n° 8 est adoptée à l'unanimité.

9. RAPPORT DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT (ANNÉE 2016)

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, Monsieur le Maire et moi-même siégeons au Conseil d'administration de la SPL SOA, à laquelle nous avons confié plusieurs mandats depuis un certain temps. Je rappelle que cette société a notamment réalisé le stade Le Gallo, l'unité centrale de production, la réfection de l'espace Bernard-Palissy ou encore l'école Billancourt qui vient récemment d'être livrée. Cette SPL se porte donc très bien. J'ajoute que cette société a aussi une vocation communautaire, puisqu'elle opère sur l'ensemble du territoire de GPSO et qu'elle présente un résultat bénéficiaire tous les ans. Toutefois, ses statuts ne prévoyant pas de versements de dividendes à ses associés, nous ne toucherons pas d'argent de sa part.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* souhaite savoir comment est fixée la rémunération de la SPL. Il lui est fait savoir qu'il s'agit d'un pourcentage équivalent à ce qui se pratique pour les prestations de cette nature. Le Groupe *La Ville Citoyenne* demande si les services de la Ville n'ont pas la capacité de faire ce travail en interne. Il est précisé que la Ville n'emploie qu'un seul architecte et qu'elle n'a pas l'ingénierie pour suivre l'ensemble des projets en cours. La Société Publique Locale Seine Ouest Aménagement est une forme de mutualisation des compétences, avec les communes de GPSO pour la maîtrise d'ouvrage de certains travaux qui ne peuvent être réalisés en interne. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : Votre rapport évoque un certain nombre de missions confiées à la SPL. Même si cela n'est pas explicite, nous pouvons penser que l'assistance à maîtrise d'ouvrage permettant de vérifier la bonne qualité environnementale

des opérations figure parmi ces missions. Si tel n'était pas le cas, il faudrait évidemment y remédier.

J'aimerais par ailleurs citer l'exemple du stade Le Gallo, qui a fait l'objet d'une réhabilitation complète et suivie par cette SPL. Sur ce stade, les surfaces dédiées au football et au rugby sont en pelouse synthétique. Or une enquête ouverte aux Pays-Bas pointe du doigt la nocivité des terrains de sports synthétiques, lesquels contiendraient une concentration d'agents toxiques et cancérigènes. Pourriez-vous confirmer que les surfaces synthétiques du stade Le Gallo ne présentent aucun danger sanitaire pour nos écoliers et nos sportifs et qu'elles font l'objet d'un label environnemental ?

M. BAGUET : J'ai également réagi comme vous en entendant les résultats de cette enquête. Sachez que la ville de New-York a décidé d'interdire la création de terrains synthétiques, car les petites billes noires qu'ils contiennent sont fabriquées à base de pneus recyclés. Une université américaine a même découvert qu'il y aurait 180 substances qui pourraient s'avérer nocives dans ces petites billes. Un parlementaire s'apprête d'ailleurs à déposer une proposition de loi pour interdire la construction des terrains synthétiques. Je parle sous le contrôle de Monsieur Jean-Michel COHEN, qui était adjoint aux Sports, puisqu'on nous a expliqué pendant des années que nous étions des ringards à Boulogne-Billancourt, que nos terrains en herbe se transformaient en gadoue deux mois après le début de saison, qu'il était impossible de les utiliser et que toutes les villes de France étaient équipées de terrains synthétiques. Maintenant que nous avons investi dans ces terrains au stade Le Gallo, aux Glacières et au parc de Billancourt, on apprend qu'ils pourraient être cancérigènes. Je ne sais donc plus ce qu'il faut faire. Il paraît qu'il existe d'autres solutions et que les petites billes en caoutchouc pourraient être remplacées par du liège. Pour autant, je ne sais pas si la production de liège est suffisante. Quoi qu'il en soit, nous allons suivre cette affaire de près. J'ai donc entendu comme vous cette information, à la fois inquiétante et désespérante, car entre le temps de cette étude et les avancées – saluaires – sur les risques de santé publique, le calendrier est très différent. Nous allons d'ailleurs demander une étude à la SPL sur ce sujet. Sur cette remarque de Monsieur THELLIER, je mets aux voix cette délibération.

Les élus suivants étant administrateurs de la Société Publique Locale, ils ne prennent pas part au vote : Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Gauthier MOUGIN.

La délibération n°9 est adoptée à l'unanimité.

10. OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SEINE OUEST HABITAT – ANGLE DE LA RUE DE BELLEVUE ET DE LA RUE GALLIÉNI – ACQUISITION D'UN VOLUME À USAGE DE CRÈCHE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous avançons dans l'opération de construction de Seine Ouest Habitat à l'angle de la rue de Bellevue et de la rue Galliéni, dans laquelle nous avons prévu une crèche de 60 berceaux. Cette délibération a donc pour objet d'autoriser le Maire à signer les actes afférents à une vente en état futur d'achèvement des locaux pour la somme de 2,5 millions d'euros TTC.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). J'ai constaté une certaine agitation sur les réseaux sociaux à propos de cet immeuble. Certains se demandaient pourquoi la Ville ne créait pas d'espaces verts à cet endroit. Je rappelle que ce terrain est une réparation de dommage de guerre donné à la Ville en contrepartie des bombardements qui visaient les usines Renault en 1942 et 1943, avec l'obligation formelle d'y construire des logements sociaux. Voilà pourquoi nous ne pouvons pas transformer ce terrain en espaces verts. Je tenais à apporter cette précision pour les personnes qui suivent les réseaux sociaux. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.

11. VENTE DU PATRIMOINE PRIVÉ – MISE EN COPROPRIÉTÉ – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER TOUS ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous poursuivons la vente du patrimoine privé que la Ville n'utilise pas ou dont elle n'a pas l'utilité. En l'occurrence, il s'agit de biens situés d'une part au 22, avenue du Maréchal-de-Lattre-de-Tassigny et d'autre part au 40, rue des Peupliers. Si la vente d'un de ces biens se fera à la Chambre des notaires, l'autre est un ultime lot d'une copropriété, dans un immeuble dont l'un des copropriétaires possède déjà la quasi-totalité des lots. Il semblait donc plus intéressant de favoriser cette personne pour lui vendre directement ce lot, selon le prix et l'avis des Domaines. Enfin, dans la perspective de vente de plusieurs

lots de parkings, il s'agit de mettre en copropriété lesdits lots préalablement à leur vente.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* propose que ces logements soient gardés dans le patrimoine de la Ville afin d'en faire des logements d'urgence libres et immédiatement disponibles – par exemple pour les réfugiés ou les SDF. Il est expliqué qu'il existe déjà un centre d'hébergement d'urgence et que la Ville trouve toujours des solutions en cas d'urgence. La suggestion implique une gestion complexe qui nécessite des compétences particulières que la Ville n'a pas. Ce type d'hébergement situé dans le diffus n'est pas gérable et la Ville préfère soutenir des associations qui connaissent parfaitement ces missions. Suite à la présentation, le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il est réservé sur son vote. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas.) Je mets aux voix.

La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.

12. 163, RUE DE BILLANCOURT – LYCÉE JACQUES PRÉVERT – CESSIION AU PROFIT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Gauthier MOUGIN, Premier Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le lycée Jacques Prévert a été propriété de la Ville jusqu'à présent. Suite à la demande de la Présidente de la Région Île-de-France, et conformément aux termes de la loi, il vous est proposé d'autoriser la cession au profit de la Région Île-de-France des bâtiments qui constituent le lycée Jacques-Prévert. J'ajoute que le gymnase Paul-Bert se situe sur la même parcelle, avec le même numéro de cadastre, mais que celui-ci restera propriété de la Ville. Il y aura donc une légère division foncière à effectuer avant de procéder à cette cession à titre gratuit au profit de la Région.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt* demande si l'ouverture du lycée est toujours prévue à la rentrée prochaine. Il est répondu que le nouveau lycée doit ouvrir en septembre 2018, et que la Ville et la SPL Val-de-Seine Aménagement mettent tout en œuvre pour faciliter l'ouverture à cette date. La construction du lycée demeure cependant de la compétence de la Région. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas).

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

13. VOTE DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°2 POUR L'EXERCICE 2017 RELATIVE AU BUDGET PRINCIPAL ET AUX BUDGETS ANNEXES – REMISES GRACIEUSES – ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES ET CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES – LONGUEUR DE LA VOIRIE

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération comprend plusieurs points. Le premier concerne une admission de remise gracieuse pour un montant de 4 233,80 euros. Quant au deuxième, je rappelle qu'une enveloppe prévisionnelle avait été inscrite au vote du budget primitif concernant les créances éteintes et les admissions en non-valeur, puisqu'il est difficile de connaître ces montants par définition. Il vous est donc proposé d'inscrire les montants définitifs, à savoir 8 718,44 euros de créances éteintes et 120 933,77 euros d'admissions en non-valeur. À ce propos d'ailleurs, et suite aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la Ville a réduit le montant des admissions à ce qui est strictement demandé. De plus, je rappelle que nous avons déjà procédé à un énorme rattrapage du stock de dettes existant de la Ville l'an dernier. S'agissant du dernier point, il concerne l'actualisation du linéaire de voirie, qui augmente de près d'un kilomètre. Cette variable est intéressante, puisqu'elle sert notamment à déterminer le montant de notre dotation globale de fonctionnement. Ce kilomètre supplémentaire est donc très utile, d'autant que cette dotation continuera de diminuer l'année prochaine.

Enfin, le point le plus important de cette délibération concerne la décision modificative n° 2, avec l'inscription d'un million d'euros sur la section de fonctionnement, à savoir plus d'un million d'euros de recettes liées à une augmentation

des droits de mutation – du fait du maintien du dynamisme du marché immobilier de la Ville d'année en année. Vous constaterez que cette somme est utilisée au marché de réservation de places en crèches pour plus de 50 %, puisque nous inscrivons presque 700 000 euros de crédits sur ce point.

En revanche, les mouvements sont plus importants du côté de la section d'investissement. Le premier d'entre eux concerne la réduction de l'enveloppe des cessions, qui s'équilibre par une réduction des travaux. Une écriture équilibrée en recettes et en dépenses porte sur la cession de parcelles sur la place Georges-Besse, pour un montant de 12 millions d'euros. Quant aux mouvements les plus marquants, ils s'observent sur le budget annexe de la ZAC, dont nous avons largement parlé précédemment, puisqu'il s'agit d'inscrire les 25 millions d'euros de crédits auprès de la SPL, puis les 25 millions d'euros de remboursements effectifs au cours de l'année 2018. Sachez d'ailleurs que nous avons déjà largement identifié les emprunts qui seront remboursés et que cette opération va nous permettre d'économiser près de 2,7 millions d'euros de frais financiers. Il s'agit donc d'une opération intéressante et judicieuse pour les finances de la Ville.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il est réservé sur son vote. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas). Mes chers collègues, acceptez-vous de procéder au vote global de cette délibération ? (Le Conseil municipal accepte le vote global à l'unanimité). Je vous propose donc de passer au vote.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

14. AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2018 JUSQU'À L'ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2018 ET IMPUTATION DES BIENS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération est tout à fait conforme aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), sachant qu'elle vous est présentée chaque année.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des questions ? (Il n'y en a pas).
Je mets aux voix.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

15. TARIFS DES ACTIVITÉS PROPOSÉES À LA POPULATION (ANNÉE 2018)

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette année encore, la hausse de ces tarifs est limitée à l'inflation, à savoir 1 % en moyenne, sachant que certains ajustements ont été effectués de manière très précise. Comme ils vous sont listés dans l'exposé des motifs de cette délibération, je propose de ne pas vous les énumérer, d'autant que vous en avez déjà tous pris connaissance.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il formulera ses remarques en séance.

Avis favorable à la majorité, le groupe *La Ville Citoyenne* votant contre.

M. BAGUET : Merci. Qui demande la parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Bonsoir mes chers collègues. J'aimerais poser une question puisqu'une partie des tarifs que nous votons dans cette délibération peut être impactée par les résultats de l'enquête menée actuellement concernant les modifications des rythmes scolaires. En effet, il nous est demandé de voter sur la base de l'existant, alors que les temps de certaines activités seront différents. De fait, y aura-t-il une clause de revoyure pour la rentrée prochaine, au vu de certaines modifications dont nous ne pouvons pas encore présumer aujourd'hui ?

M. BAGUET : C'est effectivement une très bonne remarque et nous allons devoir nous adapter. De plus, nous devons nous prononcer au plus tard au 15 janvier 2018 sur la modification des rythmes scolaires, d'une part pour des raisons d'organisation et d'autre part pour éclairer les enseignants sur la position de la Ville. Ces derniers ont en effet besoin de savoir si nous restons à la semaine de 4,5 jours ou à la semaine de 4 jours. Nous poursuivons donc la consultation avec les parents d'élèves, les enseignants, le personnel de la Mairie concerné et les associations, d'autant que les affectations à l'Éducation nationale ont lieu le 1^{er} février. Nous organiserons également des conseils d'école extraordinaires, puisque le décret stipule bien que chaque conseil d'école doit se prononcer sur ce sujet. Monsieur LOUAP me confirme d'ailleurs que tous ces conseils auront bien lieu avant le 15 janvier 2018. Nous adapterons ensuite les tarifs à la situation. Enfin, je rappelle que nous connaissons les résultats de cette enquête demain soir à minuit. Je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

16. TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ET DE DIVERSES REDEVANCES (ANNÉE 2018)

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération s'inscrit dans la même philosophie que la précédente. Je n'en dirai donc pas davantage.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* trouverait judicieux de mettre un tarif symbolique à un euro pour les commerçants qui posent des bacs à fleurs pour leurs plantations sur le domaine public, sous réserve du respect d'un cahier des charges précis. Il lui est répondu que le prix proposé cette année pour ces occupations a été divisé par deux, mais que le paiement d'une redevance permet de réguler l'occupation du domaine public et ainsi de garantir la circulation et l'accessibilité. Suite à cette présentation, le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il est réservé sur son vote. Avis favorable à l'unanimité.

Séance du 7 décembre 2017

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

17. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE LA CONTRACTUALISATION AU TITRE DE L'EXERCICE 2018 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU TITRE DE L'EXERCICE 2017

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Je rappelle que les subventions aux associations sont versées chaque année et qu'il existe plusieurs cas de figure. S'agissant des 153 associations dont la subvention est inférieure à 23 000 euros, le tableau qui vous est présenté indique le montant de la subvention annuelle qui leur sera versée dès le début de l'année 2018.

En ce qui concerne les associations pour lesquelles le montant de la subvention est supérieur à 23 000 euros, et qui sont conventionnées avec la Ville, je rappelle que nous ne versons pas l'intégralité de la subvention dès le vote du budget. Nous versons soit la moitié, soit un quart de cette subvention, suivant le type d'association. Il a été décidé de geler le montant définitif de six d'entre elles, ce qui signifie que nous ne connaissons pas encore le montant qui leur sera versé à l'heure où je vous parle. En effet, il nous paraissait important d'engager une discussion avec ces associations au regard des éléments et des comptes qui nous ont été transmis – bien au-delà des délais demandés d'ailleurs – et sur lesquels nous nous interrogeons. C'est pourquoi, en tant que gestionnaires de l'argent public, et du fait des contrôles qui seront ensuite réalisés par la CRC, il nous semble plus que raisonnable de nous donner un délai supplémentaire de trois mois et de discuter avec chacune de ces six associations dans des réunions bilatérales. Ces rencontres permettront de déterminer le montant exact de subventions dont elles ont besoin, et de voir avec certaines d'entre elles les mesures de redressement ou de gestion qu'elles envisagent de mettre en œuvre. Ces six associations ont donc été prévenues de manière individuelle, sachant qu'en tout état de cause, les montants qui vous sont proposés au vote de ce soir leur permettent de pouvoir financer l'intégralité de leur masse salariale jusqu'au vote définitif du budget, à savoir jusqu'à la fin du mois de mars 2018.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances :

Le groupe *La Ville Citoyenne* n'est pas d'accord avec le tableau présenté qui ne fait pas apparaître la totalité de la subvention accordée pour l'année 2018. Il lui est répondu que les associations qui bénéficient d'une subvention inférieure à 23 000 euros percevront la totalité de la subvention dès les premiers jours de 2018. Pour les associations dont la subvention est supérieure à 23 000 euros, le rythme de versements est identique à celui des années antérieures, sauf pour quelques associations dont le montant définitif est gelé dans l'attente de compléments d'informations. Le groupe *La Ville Citoyenne* alerte sur la situation de l'association *L'oiseau Lyre*, qui ne dispose pas d'une subvention à la hauteur de son activité et qui a été sollicitée au dernier moment. Il lui est répondu qu'il existe un réel problème avec la demande de subvention de cette association. Suite à cette présentation, le groupe *La Ville Citoyenne* indique qu'il est réservé sur son vote. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, Monsieur Daniel BENHAROUN, Monsieur Vittorio BACCHETTA, Madame Anne-Charlotte LORBER, Monsieur Laurent GOULLIARD, Monsieur Pierre DENIZIOT, Monsieur Nasser RUMJAUN, M. Jonathan PAPILLON, Monsieur Raphaël LABRUNYE, Mme Jeanne DEFRANOUX, Mme Isaure de BEAUVAL, Monsieur Marc FUSINA et Monsieur Vincent GUIBERT ne prennent pas part au vote.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

18. CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX ENTRE LA VILLE ET LES ASSOCIATIONS DONT LA SUBVENTION ET/OU LES AVANTAGES EN NATURE EXCÈDENT LE SEUIL DES 23 000 EUROS - AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS CORRESPONDANTES

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Chaque association qui bénéficie soit d'un versement financier, soit d'une contribution en nature de la part de la Ville, qu'il s'agisse de mise à disposition de salles, de cars ou de tout autre élément dont le montant valorisé dépasse 23 000 euros, doit signer avec la Ville une convention

d'objectifs et/ou une convention de mise à disposition de locaux. Vous trouverez donc la liste et la convention de chacune de ces associations citées dans cette délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

19. RAPPORT 2017 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) INSTITUÉE ENTRE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS ET SES COMMUNES-MEMBRES – APPROBATION

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération est née de la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016. Je vous propose cette année d'approuver un rapport indiquant que rien n'a été fait en 2017 et que tout restera à faire en 2018. Nous aurons donc des choses beaucoup plus significatives à vous annoncer l'année prochaine. Je vous demande d'approuver ce rapport.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

20. FIXATION DU MONTANT DÉFINITIF AU TITRE DE L'ANNÉE 2017 DU FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES VERSÉ PAR LA VILLE À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération résulte également de la création de la MGP. Il s'agit là d'arrêter le montant définitif des reversements

de la Ville à GPSO au titre de la fiscalité et des compétences transférées. Nous sommes désormais en mesure de vous donner ce montant pour l'année 2017, soit 49 096 760 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 20 est adoptée à l'unanimité.

21. CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA VILLE ET GPSO POUR LE BOULOGNE-BILLANCOURT INFORMATION

Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'une convention annuelle permettant à GPSO de publier dans chacun des magazines d'information municipale des communes membres. Les termes restent identiques à la délibération précédente, sachant que le coût à la page s'élève à 800 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 21 est adoptée à l'unanimité.

22. PERSONNEL COMMUNAL - MESURES DIVERSES

Mme Marie-Laure GODIN, Maire-adjoint, rapporteur

La présente délibération intègre trois points. Le premier porte comme d'habitude sur l'actualisation du tableau des effectifs, pour lequel 104 postes sont concernés, le second sur le renouvellement de contrat d'un agent, et le troisième sur le renouvellement de la convention portant adhésion au service ergonomie et ingénierie de la prévention des

risques professionnels (EIPRP) du centre interdépartemental de gestion (CIG) de la petite couronne de la Région d'Île-de-France, pour l'inspection et le conseil en prévention des risques professionnels.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 22 est adoptée à l'unanimité.

23. AJUSTEMENT DE LA SECTORISATION SCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2018/2019

M. Pascal LOUAP, Maire-adjoint, rapporteur

En décembre 2016, nous avons décidé de rattacher l'école du Numérique « hors les murs » au secteur du Trapèze, qui comprend également l'école primaire des Sciences et de la Biodiversité et l'école primaire Robert-Doisneau. Compte tenu que les locaux définitifs de l'école du Numérique seront livrés en mars prochain, il convient donc de rattacher cette dernière au secteur du Trapèze pour la rentrée prochaine.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :
Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Madame SHAN.

Mme SHAN : Mes chers collègues. J'interviendrai pour formuler deux remarques. Premièrement, on donne l'impression que tout ce qui est moderne dans cette ville et que tous les investissements en matière scolaire sont uniquement dédiés à un seul quartier. Deuxièmement, nous nous retrouverons aujourd'hui dans une situation absurde, puisque nous disposons d'une école qui n'est pas implantée sur le secteur dont elle dépend. Autrement dit, cette école est « hors sol ». Cela crée une grosse déception, notamment pour

les familles qui habitent sur le quai Stalingrad, la rue Damiens ou une partie de la rue Traversière, puisque le trajet est très important lorsqu'elles doivent accompagner leurs enfants dans les deux écoles primaires, maternelles et élémentaires des Glacières et du Point-du-jour. Ces jeunes enfants qui passeront devant l'école du Numérique devront poursuivre leur chemin pour se rendre dans une autre école. Je pense que toutes les familles qui habitent dans le sud de la Ville auraient aussi pu être rattachées à l'école du Numérique.

M. BAGUET : S'agissant de votre première remarque, cela n'est pas tout à fait exact, car nous avons quand même la chance de pouvoir construire trois écoles pilotes. De plus, je rappelle que nous avons obtenu le statut d'école bilingue pour l'établissement Robert-Doisneau et que nous avons aussitôt mis en place un plan sur l'ensemble de la ville avec les locuteurs natifs. J'ajoute que l'Éducation nationale se retire petit à petit des financements année après année, et que la Ville finance aujourd'hui les treize salaires et l'hébergement de ces locuteurs natifs. Nous sommes même en difficulté pour recruter ce type de profil avec l'abandon de l'Éducation nationale. J'avais d'ailleurs lancé un appel à ce sujet lors de deux conseils municipaux. Par conséquent, si vous connaissez des jeunes étudiants qui apprennent le français ou qui s'apprentent à enseigner le français dans des pays anglophones, nous sommes demandeurs pour les accueillir à Boulogne-Billancourt et les faire intervenir dans nos écoles. De plus, je rappelle qu'il y a à la fois l'école pilote et la déclinaison sur la ville, tant pour les Sciences et la Biodiversité que pour le Numérique, sachant par ailleurs que nous allons investir 2 millions d'euros dans le plan de numérisation de nos écoles, dont 700 000 euros dès cette année. Le principe est d'avoir une école pilote qui « tire » la discipline ou la spécificité vers le haut, de manière à la décliner ensuite sur l'ensemble de la ville. De cette manière, tout le monde peut heureusement profiter de ces avancées éducatives sur la commune.

En ce qui concerne l'école « hors sol », je partage complètement votre analyse, Madame SHAN. Malheureusement, des erreurs ont été commises dans le passé avec l'implantation du collège Jacqueline-Auriol de l'autre côté de l'avenue du Général Leclerc et de l'avenue Edouard-Vaillant. Concrètement, nous aurions dû découper la ville en quatre. Au lieu d'avoir un collège dans chaque quart de la commune, quatre se trouvent dans deux quarts et les deux autres quarts ont été privés de collège. Il y a donc eu une mauvaise répartition. Il en est de même pour cette troisième école du Trapèze, puisqu'elle a été réalisée à la frontière du Trapèze, alors que nous aurions dû effectivement l'installer sur le Trapèze à proprement parler. Je reconnais qu'il n'est pas logique d'accompagner un enfant à son école d'attribution, alors qu'il croise une autre école sur son chemin. Nous aurions même pu tourner l'école

dans l'autre sens, mais nous étions alors dans l'urgence et la construction de cette école était déjà faite. De plus, il aurait fallu modifier le Plan Local d'Urbanisme (PLU). D'ailleurs, même en accélérant les travaux, nous nous retrouvons aujourd'hui avec cinq classes « hors les murs » dans l'ancien collège du Vieux-Pont, puisque cette école est déjà sollicitée, alors qu'elle n'est pas encore ouverte. Nous risquons donc de devoir ouvrir des classes supplémentaires pour la prochaine rentrée de septembre. Nous ne pouvons d'ailleurs que nous en féliciter, car cela signifie que Boulogne-Billancourt est une ville très attractive et que beaucoup de personnes veulent y habiter. C'est aussi pour cette raison que les recettes des droits de mutation s'élevaient ce matin-même à 15 835 000 euros, soit 335 000 euros de plus que ce qui était inscrit au budget. Ceci dit, je suis d'accord avec vous.

Plus généralement, je pense qu'il faut revoir la sectorisation, notamment avec l'école maternelle des Papillons, que nous pourrions éventuellement rapprocher de celle des Glacières. Une étude urbaine, dont Monsieur MOUGIN porte la réflexion, est d'ailleurs en cours actuellement, pour voir s'il serait possible de sectoriser dans le sens inverse des aiguilles d'une montre comme nous l'avons fait pour les collèges. Sous ces deux remarques – dont la deuxième était très pertinente –, je mets cette délibération aux voix.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité, le groupe La Ville Citoyenne s'abstenant.

24. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES DÉLÉGATAIRES DE SERVICE PUBLIC POUR L'ANNÉE 2016 – RAPPORT DES TRAVAUX RENDUS PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2016

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Mes chers collègues, il s'agit d'une communication concernant les délégations de service public que la Ville a confiées dans différents domaines, aussi bien sportifs, culturels, familiaux (par le biais de crèches), techniques, commerciaux ou sociaux. Les rapports ayant été étudiés par la Commission, je vous ferai grâce du résumé, l'essentiel figurant dans cette communication.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas)
Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

25. CONVENTION POUR LA GESTION DU CONTRÔLE ET DU CONTENTIEUX DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE À CONCLURE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération fait suite à ce qui est noté dans l'actualité de GPSO. En application de la loi MAPTAM, au 1^{er} janvier 2018, la réforme du stationnement sera donc effective. Concrètement, cette convention vous propose de régler le « qui fait quoi » entre GPSO et la Ville, et plus précisément entre les Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP), le contrôle du stationnement, l'établissement et le suivi des rapports et notamment les recours administratifs préalables obligatoires. Je vous invite d'ailleurs à bien lire cette convention, de sorte que vous ne soyez pas désagréablement surpris de trouver des petits papillons sur votre pare-brise. Toutefois, je rappelle qu'il s'agit de la loi et que nous sommes tenus de l'appliquer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des

Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si les ASVP peuvent utiliser les terminaux électroniques pour verbaliser d'autres infractions, et notamment des infractions relatives à la propreté. Il lui est répondu que les ASVP ne sont assermentés que pour le stationnement payant. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 25 est adoptée à l'unanimité.

26. PROTOCOLE TRANSACTIONNEL – VOL D'UN VÉHICULE DÉPLACÉ POUR STATIONNEMENT GÊNANT

Mme Béatrice BELLARD, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne la résolution d'un problème rencontré par la Ville lors des travaux de cet été, au cours desquels une voiture a été déplacée, comme cela arrive couramment. Malheureusement, cette voiture a été volée et nous avons trouvé un accord en vue de l'indemnisation de la personne qui avait subi ce préjudice.

M. BAGUET : Merci. Avis de la Commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, Rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

Séance du 7 décembre 2017

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 26 est adoptée à l'unanimité.

27. DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA PISCINE ET LA PATINOIRE MUNICIPALES – AVENANT N°1 RELATIF À LA GRATUITÉ DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRÉ BOULONNAIS

M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la chambre régionale des comptes a examiné la gestion de la piscine de Boulogne-Billancourt sur la période 2010-2016 et a constaté une différence de traitement entre les écoles publiques et les écoles privées en matière de natation scolaire. De fait, la CRC nous demande, par un rappel à la loi, de procéder à une harmonisation des pratiques tarifaires. Voilà l'objet de la présente délibération.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 27 est adoptée à l'unanimité.

28. ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE À UN RAMEUR DE L'ACBB AVIRON MÉDAILLÉ AUX DERNIERS CHAMPIONNATS DU MONDE

M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur

Il s'agit d'attribuer une prime exceptionnelle à un rameur de l'Athlétic Club de Boulogne-Billancourt (ACBB), qui a remporté le titre de champion du monde en quatre de couple poids légers aux États-Unis le 24 septembre 2017. Pour cette raison, il vous est proposé de lui attribuer une prime de 3 000 euros.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Nous en profitons pour féliciter ce rameur. Je mets aux voix.

La délibération n° 28 est adoptée à l'unanimité.

29. BOURSES AUX JEUNES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU DES ASSOCIATIONS SPORTIVES BOULONNAISES – ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIÈRES POUR LE SECOND SEMESTRE DE L'ANNÉE 2017

M. Marc FUSINA, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération, qui revient régulièrement, présente seize dossiers remplissant tous les critères d'attribution. Sont ainsi proposées, douze bourses aux résultats sportifs, deux bourses de statut national, et deux bourses de statut international. Il est à noter que Sarah-Léonie SYSIQUE, jeune judokate de l'ACBB qui avait été surclassée, a remporté le titre de championne de France dans la catégorie des séniors, alors qu'elle n'est que junior.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Le groupe *La Ville Citoyenne* demande si les sportifs récompensés sont inscrits comme sportifs de haut niveau au sens du Ministère. Il lui est répondu que ce sont des sportifs proposés par les clubs, selon leurs propres critères. Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 29 est adoptée à l'unanimité.

30. OPÉRATIONS DE LOGEMENTS AIDÉS 27 RUE D'ISSY, 10 RUE BARTHOLDI ET 2 RUE DU PARC – REFINANCEMENTS D'EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR EFIDIS SA D'HLM ET RIVP – GARANTIES D'EMPRUNT – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES AFFÉRENTS

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Je vous propose tout d'abord de vous présenter la délibération n° 30, puis de faire une présentation commune pour les délibérations 31 et 32.

La délibération n°30 concerne une demande de garantie d'emprunts pour les bailleurs Efidis et Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP).

En 2004, Efidis a acheté et conventionné en social 77 logements situés au 27, rue d'Issy. Au cours de la même année, la Ville a également accordé une subvention de 770 000 euros, plus une garantie d'emprunt à hauteur de 100 %. En contrepartie, la Ville a bénéficié d'un droit de réservation pour 24 logements jusqu'en 2037. D'autre part, comme Efidis procède cette année à une importante opération de réhabilitation énergétique de cette résidence – que nous avons visitée récemment –, cette société a obtenu de la Ville une garantie d'un emprunt de 3 090 536 euros lors du conseil municipal de mars 2017. En contrepartie, la Ville bénéficie d'une prolongation de son droit de réservation de 24 logements sur 25 années. Aujourd'hui, Efidis effectue une opération de refinancement de ses prêts de plusieurs adresses, dont le 27, rue d'Issy et sollicite en conséquence la Ville pour que sa garantie initiale s'y adapte. Il s'agit d'une garantie de 22 % du prix global, soit 7 670 084 euros, pour l'opération du 27, rue d'Issy. Cette nouvelle garantie n'engendre aucune modification dans le temps, pas plus que sur la quantité de logements pour le 27, rue d'Issy.

En ce qui concerne RIVP, cette société a disposé d'une subvention de 200 000 euros, plus une garantie à hauteur de 100 % d'un prêt de 1,9 million d'euros pour la réalisation de 28 logements sociaux au 10, rue Bartholdi. En contrepartie, la Ville bénéficie d'un droit de réservation de cinq logements jusqu'en 2032. Elle a également sollicité une subvention de 330 000 euros, plus une garantie à hauteur de 100 % d'un prêt de 1,4 million d'euros pour la réalisation de 22 logements sociaux situés au 2, rue du Parc. En contrepartie, la Ville bénéficie d'un droit de réservation de sept logements jusqu'en 2032. Aujourd'hui, RIVP effectue une opération de refinancement de ses prêts et sollicite en conséquence la Ville pour que sa garantie initiale s'y adapte. Il s'agit de garantir 2 117 390 euros pour les opérations du 10, rue Bartholdi et du 2, rue du Parc. Cette nouvelle garantie Ville n'engendre aucune modification dans le temps, pas plus que sur la quantité de logements pour ces deux opérations.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 30 est adoptée à l'unanimité.

31. CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 81 RUE DE BELLEVUE – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À IMMOBILIÈRE 3F

32. CONSTRUCTION DE 13 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 111 BIS-113 RUE GALLIÉNI – ATTRIBUTION DE SUBVENTION À IMMOBILIÈRE 3F

M. Léon SEBBAG, Maire-adjoint, rapporteur

Ces deux délibérations concernent deux demandes de subventions de la part d'Immobilier 3F. En effet, elle sollicite la Ville pour l'attribution de deux subventions d'un montant de 199 000 euros, en vue du financement de deux opérations de construction. Il s'agit de la réalisation de quinze logements sociaux situés au 81, rue de Bellevue pour laquelle Immobilier 3F sollicite une subvention de 127 500 euros, et de treize logements sociaux situés au 111 bis-113, rue Gallieni, pour une subvention de 71 500 euros, soit un total de 199 000 euros. En contrepartie des subventions accordées, la Ville bénéficiera au total de deux droits de réservation, un pour l'opération du 81, rue de Bellevue et un pour l'opération du 111 bis-113, rue Gallieni, concernant respectivement deux logements.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

Les délibérations n° 31 et 32 sont adoptées à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. J'ai cru comprendre que le permis de construire était délivré pour l'opération du 111 bis-113, rue Galliéni et qu'il y avait un recours du promoteur évincé pour l'opération du 81, rue de Bellevue. Dès que nous voulons faire des logements sociaux, les promoteurs se mettent en travers !

33. CRÉATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTÉ MENTALE

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Cette délibération concerne un sujet de plus en plus pressant, puisqu'il s'agit des difficultés psychologiques et psychiatriques de la population, lesquelles augmentent d'ailleurs d'année en année. Forte de ce constat, l'équipe municipale avait évoqué la nécessité de mettre en place une plateforme commune de réseaux de soins pour la santé mentale dans ses propositions de campagne en 2014. C'est ainsi qu'une fois élus, et pendant un an et demi, nous avons aidé à restaurer les inter-secteurs psychiatriques. D'ailleurs, vous avez pu constater que le docteur ESPAZE avait réimplanté toutes ses activités de Paul-Guérault à la rue Reinhardt dans un seul immeuble. De la même façon, le Docteur GARNIER, qui s'occupe de la partie Paris Ouest à l'hôpital Sainte-Anne, exerce désormais en alternance avec le Docteur ESPAZE la prise en charge des patients porteurs de difficultés psychiatriques au Service d'Accueil des Urgences (SAU) d'Ambroise-Paré. Enfin, le Docteur PIONNE-DAX a élu domicile rue Saint-Denis, à l'hôpital des Abondances, pour l'inter-secteur psychiatrique-pédopsychiatrique. D'autre part, je ne voudrais pas oublier le Centre Médico Psycho Pédagogique (CMPP) de la rue Émile-Landrin du Docteur PORTELLI, qui exerce à Boulogne-Billancourt depuis de nombreuses décennies pour essayer d'aider les enfants en difficultés scolaires et sociales.

Ces médecins qui s'occupent des inter-secteurs psychiatriques se sont associés à des médecins libéraux, des associations de patients et des associations de santé ainsi que les bailleurs sociaux. Toutes ces personnes font donc partie de cette proposition d'assemblée plénière du Conseil Local de la Santé Mentale, qui permettra par sa constitution d'assurer une fluidité et un travail en réseau de bonne qualité au bénéfice de la population. Je vous propose donc d'autoriser le Maire à créer ce Conseil Local de la Santé Mentale qui devrait siéger à partir de l'année 2018.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 33 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : J'aimerais remercier les services et toutes les personnes qui ont contribué à la mise en place de ce Conseil Local de Santé mentale.

34. BOURSES AU PERMIS DE CONDUIRE - ATTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DES JEUNES BOULONNAIS DE 18 À 25 ANS

M. Frédéric MORAND, Maire-adjoint, rapporteur

Il existe plusieurs initiatives depuis quelques années parmi les politiques de la Jeunesse et de la Ville, dont les Bourses de l'initiative et le permis de conduire. Comme vous le savez, le permis de conduire coûte cher et beaucoup de jeunes ne peuvent y accéder faute de moyens financiers. Ces bourses au permis de conduire permettent un partenariat avec un projet de bénévolat de la part des jeunes, contre une bourse de la part de la Mairie, pour pouvoir obtenir ce permis. Nous avons reçu 70 demandes et avons finalisé une vingtaine de dossiers. Ce soir, nous vous proposons d'en retenir huit, pour un montant total de 7 000 euros, afin de permettre à ces jeunes d'accéder au permis de conduire. Je vous remercie.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 34 est adoptée à l'unanimité.

35. CONVENTION DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE AVEC LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE SEINE OUEST AMÉNAGEMENT POUR LE DÉPLOIEMENT DU COURANT FORT DANS LES ÉCOLES – PLAN NUMÉRIQUE

M. Philippe TELLINI, Maire-adjoint, rapporteur

Dans le cadre de la mise en place du plan Numérique dans toutes les écoles de la Ville, nous avons décidé, suite à un audit,

de déployer un nouveau réseau de courant fort dans chaque établissement, afin d'anticiper les éventuels problèmes liés à la puissance électrique disponible. Pour gagner en efficacité, nous avons choisi de déléguer la maîtrise d'ouvrage sous convention à la SPL Seine Ouest Aménagement. Il vous est donc demandé d'adopter cette convention et d'autoriser le Maire à la signer.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission de l'Urbanisme et des Travaux.

Mme de MAISTRE, rapporteur de la commission de l'Urbanisme et des Travaux : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Finances.

M. MARGUERAT, rapporteur de la commission des Finances : Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 35 est adoptée à l'unanimité

36. COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GPSO POUR L'ANNÉE 2016

M. Jean-Claude MARQUEZ, Maire-Adjoint, rapporteur

Dans la mesure où il s'agit d'une communication relativement longue, je vous propose de faire un résumé de chacun de ces rapports, sachant qu'ils sont consultables dans les différents services.

Le premier rapport concerne le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Ile-de-France (SIGEIF). Celui-ci réunit 185 communes pour la compétence gaz et 64 pour la compétence électricité. Les dépenses de fonctionnement de ce syndicat s'élèvent à 4, 11 millions d'euros, hors versement de la taxe de consommation finale d'électricité aux communes, et les dépenses d'investissement se chiffrent à 9,94 millions d'euros, dont 4,55 millions pour les opérations d'enfouissement des réseaux électriques.

Le deuxième rapport concerne le Syndicat Intercommunal de la Périphérie de Paris pour l'Électricité et les Réseaux de Communication (SIPPEREC). Ce document met en évidence les 113 adhérents de ce syndicat, dont 83 disposent de la compétence électricité. Les recettes du SIPPEREC se sont élevées en 2016 à 219 millions d'euros et les dépenses à 215 millions d'euros. Ce syndicat comprend également

un groupement de commandes pour les services de communication électroniques, qui comptent 270 adhérents, dont la Ville de Boulogne-Billancourt.

Le troisième rapport concerne le Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), lequel compte 150 communes adhérentes pour 4,6 millions d'utilisateurs. Ce rapport indique que l'eau de ce territoire est disponible au prix moyen complet de 4,33 euros par mètre cube, et que la qualité des eaux distribuées par ce syndicat était excellente, avec des taux de conformité proches de 100 % en microbiologie et en physico-chimie.

Le quatrième rapport concerne le Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne (SIFUREP), qui compte 101 collectivités, et qui a enregistré 796 578 euros de dépenses de fonctionnement en 2016 et 850 573 euros de recettes.

Enfin, le quatrième rapport concerne l'Établissement Public Territorial GPSO, pour lequel l'année 2016 a été marquée par la transformation de la Communauté d'Agglomération GPSO en Établissement Public Territorial, devenant ainsi l'un des douze territoires de la Métropole du Grand Paris. En 2016, la chambre régionale des Comptes a salué la bonne gestion de GPSO, en relevant ses efforts dans la maîtrise de la dépense de fonctionnement et de la masse salariale, ainsi que le dynamisme des investissements et la modernisation du territoire, puisque GPSO aura investi 150 millions d'euros entre 2015 et 2016. Parmi les actions réalisées à Boulogne-Billancourt – qui ont été nombreuses –, je citerais la pause d'un revêtement routier capable de capter l'énergie solaire, la labellisation d'écoles en éco-écoles, l'accompagnement de plusieurs start-up du numérique au travers du programme Booster So digital, la création de 10 000 mètres carrés supplémentaires au sein du parc de Billancourt, des squares Rhin-et-Danube ou Henri-Barbusse, ou encore la création et la rénovation d'aires de jeux au sein du parc Edmond-de-Rothschild. Je vous remercie de votre attention.

M. BAGUET : Y a-t-il des interventions sur ces différents rapports ? Monsieur THELLIER.

M. THELLIER : J'aimerais revenir sur le SIPPEREC et particulièrement sur l'avenant signé en avril 2016 avec EDF et ENEDIS. En effet, il est écrit dans le rapport que celui-ci permet aussi la rénovation thermique des bâtiments communaux ou l'achat de véhicules électriques pour la commune. Ma question est donc très simple : comptez-vous mettre à profit cette convention pour électrifier complètement la flotte communale ou entreprendre des travaux de rénovation thermique sur les bâtiments communaux ?

M. BAGUET : Nous avons justement organisé une réunion

Séance du 7 décembre 2017

il y a maintenant dix jours en présence de la directrice régionale d'ENEDIS, ses services, de représentants de RTE et du SIPPAREC. Il a été convenu que les services devaient se revoir pour lister les possibilités de subventions du SIPPAREC. L'enfouissement des lignes électriques a également été abordé, notamment autour de l'église Notre-Dame, ce bâtiment étant classé monument historique. Quoi qu'il en soit, il y a effectivement des subventions à récupérer et nous allons nous y atteler. S'agissant de la flotte communale, la mairie possède 154 véhicules, mais je ne connais pas le nombre de véhicules électriques.

Mme LAVARDE-BOËDA : Dès que nous le pouvons, nous achetons des véhicules électriques pour la flotte dite « légère », sachant que nous n'avons pas encore acheté de bus électriques, car ce genre d'engins doit aussi être adapté à nos services. Bref, nous achetons des choses vertueuses en matière d'environnement dès que nous le pouvons.

M. BAGUET : Les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) qui relieront Marcel-Sembat à Brimborion T2 et qui passeront par l'Île Seguin seront des véhicules électriques. Sachez d'ailleurs qu'il nous faut douze bus pour assurer un service vraiment régulier entre ces deux arrêts. Il faut également avoir des dispositifs de recharge rapide, et ceux-ci sont extrêmement consommateurs d'énergie. D'ailleurs, comme les bus seront parkés sur l'Île Seguin, nous devons tenir compte des problèmes d'alimentation électrique de l'île pour assurer la recharge de ces véhicules. S'il est bien de passer à l'électricité, nous devons aussi nous assurer qu'il existe suffisamment de puissance pour recharger les bus.

Le Conseil municipal prend acte de cette communication.

37. DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL

M. Laurent GOULLIARD, Conseiller municipal, rapporteur

Dans le cadre de la loi Macron relative à la règle du repos dominical, il vous est demandé comme tous les ans de donner un avis sur les dates d'ouverture des commerces douze dimanches au cours de l'année 2018, telles qu'elles vous sont proposées dans cette délibération. Merci.

M. BAGUET : Merci. Avis de la commission des Affaires générales et sociales.

Mme CORNET-RICQUEBOURG, rapporteur de la commission des Affaires générales et sociales :

Avis favorable à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? (Il n'y en a pas). Je mets aux voix.

La délibération n° 37 est adoptée à l'unanimité.

M. BAGUET : Merci mes chers collègues pour cette séance. Je rappelle pour les membres de GPSO que nous avons un conseil le 21 décembre et qu'il n'est pas exclu que nous tenions un conseil municipal d'ici à la fin de l'année. Nous vous tiendrons au courant. J'en profite pour souhaiter à ceux que je ne reverrai pas de bonnes fêtes en famille.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur BAGUET lève la séance à 20 h 35.